

**PROJET DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION
DE CARRIÈRE AU LIEU-DIT
"LA PLAINE DE SAINT-AGNAN"
À BOUZY-LA-FORET
(LOIRET)**



**DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

**Pièce N°6 : Décision concernant l'évaluation
environnementale**

AUTEURS DE L'ETUDE

EUROVIA CENTRE LOIRE

Rue de la Creusille
41000 BLOIS

Hervé CHAMPIGNY (Ingénieur assistance technique)

Institut d'Écologie Appliquée

16 rue de Gradoux
45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Encadrement : Virginie LEROI (Chef de projet environnementaliste)
Réalisation : Magali CORMERY (Chef de projet environnementaliste)
Cartographie : Vincent VAUCHEY (cartographe)

Une demande d'examen au cas-par-cas a été déposé en mars 2018.

La décision prise par arrêté préfectoral du 27 avril 2018 conclut que le projet de la société EUROVIA CENTRE LOIRE situé au lieu-dit « La Plaine de Saint-Agnan » sur la commune de BOUZY-LA-FORET **n'est pas soumis à évaluation environnementale.**

Cf. Pièce N° 7 – Annexe 11 : Arrêté du 27 avril 2018 portant décision enregistrée sous le numéro F02418P0060 en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement

Dans ce contexte, le projet n'étant pas soumis à évaluation environnementale, il ne comporte pas d'étude d'impact mais une étude d'incidence environnementale mentionnée à l'article R. 181-14